

PER I TURISTI STRANIERI: GUIDARE IN ITALIA



STATIONNEMENT

Il faut toujours s'assurer que la signalisation n'interdit pas le stationnement.

Généralement, en agglomération, le marquage au sol délimitant les places de stationnement sur chaussée est caractérisé par trois couleurs différentes comme expliqué ci-dessous, tandis que les horaires et modalités de stationnement sont indiqués par des panneaux.

Les lignes bleues indiquent le stationnement payant pour une durée limitée. Les droits de stationnement, variables d'une ville à l'autre, sont indiqués sur un panneau. Les horodateurs acceptent des pièces de monnaie. Le ticket de stationnement, ou la carte à gratter prépayée, en vente dans les bureaux de tabac et kiosques à journaux, doit être exposé/e bien visiblement derrière le pare-brise.

Les lignes blanches indiquent le stationnement gratuit, dont la durée autorisée est indiquée sur un panneau; la signalisation verticale peut également prescrire l'exposition derrière le pare-brise d'un disque de stationnement indiquant l'heure d'arrivée.

Les lignes jaunes indiquent les places réservées à certaines catégories (personnes handicapées, riverains, services municipaux) préalablement autorisées par la Mairie.

